

LACS DE BOUAFLES (27700)

Consignes aux pêcheurs – réglementation

Vous venez d'acquérir une carte de pêche auprès de la commune de BOUAFLES.

Cette carte vous donne accès **aux 2 lacs de BOUAFLES** :

- **Le Petit Lac** est accessible avec la seule carte de la commune de Bouafles.
- **Le Grand Lac** communique avec la Seine. Pour y pratiquer la pêche, vous devez être titulaire d'une carte nationale délivrée par la Fédération Nationale Pêche, consultez le site :

<https://www.cartedepeche.fr/> pour connaître les démarches et les tarifs.



Dans les deux cas, vous êtes soumis à la réglementation des eaux de 2^{ème} catégorie. Cette réglementation est affichée en mairie ainsi qu'aux abords des plans d'eau.

La pêche de nuit est autorisée sur les deux plans d'eau.
L'utilisation de toute embarcation est strictement interdite.

Le prélèvement du poisson est interdit sur les deux plans d'eau. Vous avez obligation de remettre vos prises vivantes et en bon état à l'eau. Pour rappel, voir l'arrêté préfectoral dit « PCB » du 15 mai 2013 (n° DDPP 13-057).

L'accès autour du Petit Lac est interdit aux véhicules motorisés. Vous devez stationner uniquement sur les zones dédiées (voir plan joint).

LES BONNES PRATIQUES :

- ✓ Les montages à hameçons triples sont proscrits. Lorsque l'hameçon est engagé, n'essayez pas de le récupérer, coupez-le !
- ✓ Emportez vos déchets ou déposez-les dans les poubelles mises à votre disposition pour laisser les lieux de pêche propres en partant.
- ✓ Vous évoluez dans une zone écologique protégée. Respectez au maximum la flore et la végétation.
- ✓ Le droit de passage pour les pêcheurs ne concerne que les eaux du Domaine public de l'Etat. En ce qui concerne les propriétés privées, il est important que les pêcheurs les respectent pour continuer à profiter d'un accès facilité. **Respectez les clôtures !**
- ✓ Vous êtes bien entendu tenus de présenter votre carte de pêche lors d'un contrôle. En cas de défaut de détention de la carte communale, vous vous exposez à des sanctions.

En adoptant un comportement responsable, vous contribuez à pérenniser la ressource piscicole et l'environnement, et pourrez ainsi revenir pêcher à Bouafles pendant de nombreuses années.

La commune de BOUAFLES vous souhaite une bonne partie de pêche !



<http://www.peche27.com/>